



Heritage et vente maison suite au décès de mon père

Par **Cedric Bellamy**, le 17/04/2018 à 17:14

Suite au décès de mon père sa femme a vendu la maison[remariage]. Leur fille m'a demi sœur et moi avons touché 216eme du prix de la vente et non 1 quart de l usufruit comme je le croyais. Pouvez-vous m éclairer.?

Bonjour,

Les formules de politesse telles que "bonjour" ou "merci" sont obligatoires sur ce forum comme sur les autres...

Merci pour votre attention.

Par **Visiteur**, le 17/04/2018 à 22:37

Bonsoir

C'est en effet possible si madame avait l'usufruit de la moitié et que les 2 enfants n'en ont que la nue-propiété.

Mais je ne peux vous faire aucun calcul car je ne connais ni l' option choisie par l'épouse, ni son âge.

Par **youris**, le 18/04/2018 à 13:41

bonjour,

pour vous éclairer, il faudrait indiquer comment était répartie la propriété de ce bien ainsi que les dispositions prises par votre père.

salutations